NOTIFIE AU MAÎTRE D'OUVRAGE
Malanville, le 07/11/2025
Pour lancement de l'Avis

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE (MAEP)

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ALIBORI-NORD, BORGOU-SUD ET 2KP

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES LAIT ET VIANDE ET A LA PROMOTION DES ENTREPRISES D'ELEVAGE (PRODEFILAV-PEL)

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

AGETUR

AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX URBAINS

Certifiée ISO 9001 - ISO 14001 - ISO 45001 par A2 Certification sous le n° A1151

BON A LANCER
CCMP - ATDA AS-BN - 2KP

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Recrutement d'un consultant pour la réalisation des études et contrôle du tracé et balisage de 500 km de couloir de passage pour les animaux dans les communes de Kandi, Gogounou, Ségbana, Bembèrèkè, Sinendé, N'Dali, Pèrèrè, Kalalé, Bantè, Ouèssè et Savè, de l'aménagement de 2500 ha d'aire de pâturage dans les communes de Kandi, Gogounou, Ségbana, Sinendé, N'Dali, Pèrèrè, Nikki, Kalalé, Banikoara, Pehunco, Cobli, Bantè, Ouèssè et Savè, de la réalisation du système d'irrigation (ATDA2 et 4) et de l' Aménagement des aires de pâturages autour des mini laiteries (Banikoara, Bembèrèkè, Bassila et Tchaourou)

AMI N°AMI004/PRODEFILAV/AGETUR/2025

MAEP
ATDA-AS-BN-2KP
Cellule de Contrôle des Marchés Publics
BON A LANCER
Retiré, le 07/11/2025
Nom. SINA OUNEGOU
Prénoms Orou Gbéro
Signature,

NOVEMBRE 2025

CHEF CELLULE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS
M. Jean-Didier AVOLONTO

AGETUR
AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX URBAINS
Certifiée ISO 9001 - ISO 14001 - ISO 45001 par AB Certification sous le n° 20152

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 12 novembre 2025

Pour les prestations de :

Réalisation des études et contrôle du tracé et balisage de 500 km de couloir de passage pour les animaux dans les communes de Kandi, Gogounou, Ségbana, Bembèrèkè, Sinendé, N'Dali, Pèrèrè, Kalalé, Bantè, Ouèssè et Savè, de l'aménagement de 2500 ha d'aire de pâturage dans les communes de Kandi, Gogounou, Ségbana, Sinendé, N'Dali, Pèrèrè, Nikki, Kalalé, Banikoara, Pehunco, Cobli, Bantè, Ouèssè et Savè, de la réalisation du système d'irrigation (ATDA2 et 4) et de l' Aménagement des aires de pâturages autour des mini laiteries (Banikoara, Bembèrèkè, Bassila et Tchaourou)

Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_EIR_111724

Source de financement : Banque Africaine de Développement (BAD)

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : Prêt N° 2100150042750

Accord de prêt BAD N°2100150042750 du 23 février 2022

BON A LANCER
CCMP - ATDA AS-BN - 2KP

Novembre 2025

REPUBLIQUE DU BENIN:

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE (MAEP)

AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ALIBORI-NORD, BORGOU-SUD ET 2KP

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES LAIT ET VIANDE ET A LA PROMOTION DES ENTREPRISES D'ELEVAGE (PRODEFILAV-PEL)

UNITE DE GESTION DU PROJET (UGP)

AGETUR
AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX URBAINS
Certifié ISO 9001 - ISO 14001 - ISO 45001 par AB Certification sous le n° 2151

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

Projet : Projet d'Appui au Développement des filières lait et viande et à la promotion des entreprises d'Elevage (PRODEFILAV-PEL)
Référence de l'accord de financement : Prêt BAD N°2100150042750 et don N°2100155041178
N° d'Identification du Projet : P-BJ-AAE-006
Objet : Recrutement d'un consultant pour la réalisation des études et contrôle du tracé et balisage de 500 km de couloir de passage pour les animaux dans les communes de Kandi, Gogounou, Ségbana, Bembèrèkè, Sinendé, N'Dali, Pèrèrè, Kalalé, Bantè, Ouèssè et Savè, de l'aménagement de 2500 ha d'aire de pâturage dans les communes de Kandi, Gogounou, Ségbana, Sinendé, N'Dali, Pèrèrè, Nikki, Kalalé, Banikoara, Pehunco, Cobli, Bantè, Ouèssè et Savè, de la réalisation du système d'irrigation (ATDA2 et 4) et de l' Aménagement des aires de pâturages autour des mini laiteries (Banikoara, Bembèrèkè, Bassila et Tchaourou)

BON A LANCER
CCMP - ATDA AS-BN - 2KP

Référence SIGMAP du marché : PI_EIR_111724
Avis N° : AMI004/PRODEFILAV/AGETUR/2025

1. Le présent avis à manifestations d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics (version 1) du Projet d'Appui au Développement des Filières Lait et Viande et à la Promotion des Entreprises d'Elevage (PRODEFILAV-PEL), publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 13 août 2025 et sur le site de la Banque le 11 septembre 2024.

2. La République du Bénin a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds **du Groupe de la Banque Africaine de Développement**, afin de financer **le Projet d'Appui au Développement des Filières Lait et Viande et à la Promotion des Entreprises d'Elevage (PRODEFILAV),** et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles : « Recrutement d'un consultant pour la réalisation des études et contrôle du tracé et balisage de 500 km de couloir de passage pour les animaux dans les communes de Kandi, Gogounou, Ségbana, Bembèrèkè, Sinendé, N'Dali, Pèrèrè, Kalalé, Bantè, Ouèssè et Savè, de l'aménagement de 2500 ha d'aire de pâturage dans les communes de Kandi, Gogounou, Ségbana, Sinendé, N'Dali, Pèrèrè, Nikki, Kalalé, Banikoara, Pehunco, Cobli, Bantè, Ouèssè et Savè, de la réalisation du système d'irrigation (ATDA2 et 4) et de l' Aménagement des aires de pâturages autour des mini laiteries (Banikoara, Bembèrèkè, Bassila et Tchaourou) ».

3. Les prestations comprennent les études techniques APD&DAO, de surveillance et contrôle des travaux du tracé et balisage de 500km de couloirs de passage pour les animaux et d'aménagement de 2500 ha d'aires de pâturage en deux (02) phases :

 ☞ Phase 1 : Etudes techniques d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier d'appel d'offres et consiste à i) faire la conception et le dimensionnement des ouvrages, l'étude d'avant-projet sommaire (APS), ii) les études techniques détaillées, iii) la mise au point des pièces techniques du dossier d'appel d'offres.
 ☞ Phase 2: surveillance et contrôle des travaux consistant à faire i) la revue et validation des dossiers d'exécution des travaux , ii) la surveillance et le contrôle des travaux, iii) le contrôle géotechnique des travaux, iv) le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, v) le suivi administratif et financier de l'exécution des travaux vi) la proposition de correctifs si nécessaire, et vii) la vérification et l'approbation des décomptes des travaux et les réceptions techniques provisoires et définitives de l'ensemble des ouvrages.

BON A LANCER
CCMP-ATDA ASPBN-2EP

4. Le délai de réalisation de la mission est estimé à **onze (11) mois** dont quatre (4) mois pour la phase étude et six (06) mois pour la phase surveillance et contrôle des travaux et un (01) pour la clôture des opérations.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas un **nombre de 15 pages** environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Eu égard au point 9 des obligations spécifiques (III-15-2) des instructions et modalités d'exécution des budgets des administrations publiques gestion 2025, qui interdit *« la mise en concurrence, lors des consultations, des structures à statuts juridiques différents (ONG, Association à but lucratif et société ou entreprise »*, le présent Avis à Manifestation d'Intérêt est ouvert aux cabinets/firmes ayant le statut juridique de société ou d'entreprise.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	**10**		Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts. **Fournir la copie légalisée de l'extrait du RCCM ou des statuts.**
1.1. Activités en relation avec les études techniques des projets de développement rural		Activités inscrites sur le RCCM ou les statuts =5,00 pts Activités non inscrites=0,00 pt	
1.2. Activités en relation le suivi et le contrôle des travaux d'infrastructures rurales		Activités inscrites sur le RCCM ou les statuts =5,00 pts Activités non inscrites=0,00 pt	
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours de 10 dernières années et de l'année en cours.	**25**		***Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ***Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** Preuves des expériences professionnelles **(Curriculum Vitae + copies légalisées des certificats ou attestations de travail + copie légalisée du diplôme)** du personnel d'encadrement de profil Ingénieur Génie civil (BAC+5) ou équivalent. *Les expériences correspondant à celles décrites aux points 2.1 et 2.2, relevées sur le CV puis justifiées par des certificats ou attestations de travail seront notées.* NB : Toute expérience non accompagnée de ces documents ne sera pas prise en compte.
2.1. Expériences dans le domaine des infrastructures rurales		Pour chaque expérience relevée et attestée =2,00 pts Absence d'expérience ou expérience sans preuve=0,00 pt Note maximale =20,00 pts	
2.2. Expériences dans le domaine des infrastructures de génie civil		Pour chaque expérience relevée et attestée=1,00 pt Absence d'expérience ou expérience sans preuve=0,00 pt Note maximale =5,00 pts	
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des 10 dernières années et de l'année en cours	**50**		**Pour les anciens cabinets/firmes** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples). **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont**
3.1. Expériences spécifiques d'études techniques APD&DAO des travaux d'aménagement pastoral		Pour chaque expérience relevée et attestée=2,00 pts Absence d'expérience ou	

BON A LANCER
CCMP - ATDA AS-BN - 2KP

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		expérience sans preuve=0,00 pt Note maximale =10,00 pts	**pas encore trois (3) ans d'existence** Preuves des expériences professionnelles **(Curriculum Vitae + copies légalisées des certificats ou attestations de travail + copie légalisée du diplôme)** du personnel d'encadrement de profil Ingénieur Génie civil (BAC+5) ou équivalent pour les études et contrôle technique et de profil environnementaliste (BAC+5) ou équivalent pour le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Les expériences correspondant à celles décrites aux points 3.1, 3.2 et 3.3, relevées sur le CV et justifiées par des certificats ou attestations de travail seront notées. NB : Toute expérience non accompagnée de ces documents ne sera pas prise en compte.
3.2. Expériences spécifiques de contrôle et surveillance des travaux du tracé et balisage d'au moins 500km de couloir de transhumance		Pour chaque expérience relevée et attestée=3,00 pts Absence d'expérience ou expérience sans preuve=0,00 pt Note maximale =15,00 pts	
3.3. Expériences spécifiques de contrôle et surveillance des travaux d'aménagement d'au moins 2500ha de pâturage d'un seul tenant		Pour chaque expérience relevée et attestée =3,00 pts Absence d'expérience ou expérience sans preuve=0,00 pt Note maximale =15,00 pts	
BON A LANCER CCMP - ATDA AS-BN - 2KP 3.4. Expériences spécifiques de suivi de mise en œuvre des plans de gestion environnemental et social (PGES) des travaux similaires à ceux objets de la présente mission		Pour chaque expérience relevée et attestée=2,00 pts Absence d'expérience ou expérience sans preuve=0,00 pt Note maximale =10,00 pts	
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	**05**		Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
4.1-Pertinence de l'organisation des services du cabinet		Organisation pertinente des services relevés dans la note=2,00 pts Absence d'organisation pertinente des services relevés dans la note=0,00 pt	
4.2. Moyens humains, organisation du personnel et organigramme fonctionnel cohérent		Structuration et coordination des moyens humains au sein du cabinet=1,00 pt Absence de structuration et coordination des moyens humains au sein du cabinet= 0,00 pt Présentation d'un organigramme cohérent=1,00 pt Absence d'un organigramme cohérent=0,00 pt	
4.3. Assurance qualité et certification (normes ISO)		Présentation d'au moins un certificat ISO=1,00 pt Absence de certificat ISO=0,00 pt	
5. Liste du personnel	**10**		La Liste du personnel

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
professionnel à affecter à la mission			accompagnée de la copie simple des diplômes de chaque expert. **Tout diplôme non conforme ne sera pas pris en compte.**
5.1. Ingénieur Pastoraliste (BAC+5) ou Équivalent dans le domaine.		Pour chaque expert ayant le diplôme requis présenté =1,00 pt Note maximale =4,00 pts	
5.2. Ingénieur hydrogéologue (BAC+5) ou Équivalent dans le domaine.		Pour chaque expert ayant le diplôme requis présenté =1,00 pt Note maximale =2,00 pts	
5.3. Expert Système d'Information Géographique (BAC+5) ou Équivalent dans le domaine.		Pour chaque expert ayant le diplôme requis présenté =1,00 pt Note maximale =2,00 pts	
5.4. Expert en sauvegarde environnementale et sociale (BAC+5) ou Équivalent dans le domaine.		Pour chaque expert ayant le diplôme requis présenté =1,00 pt Note maximale =2,00 pts	
TOTAL	**100**		

BON A LANCER
CCMP - ATDA AS-BN - 2KP

La note minimale requise pour être présélectionné est de **70 points** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant (Bureau ou Cabinet) ayant réalisé plus de missions spécifiques 3.1 sera privilégié. En cas d'égalité de point pour le sous-critère 3.1, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques 3.2 sera privilégié. En cas d'égalité de point pour le sous-critère 3.2, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques 3.3 sera privilégié. Et en cas d'égalité de point pour le sous-critère 3.3, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques 3.4 sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence d'exécution des Travaux Urbains (AGETUR S.A); E-mail : dgagetur@agetur.bj et mbocove@agetur.bj et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : N° 5089-Avenue Jean-Paul II – Route de l'Aéroport – 01 B.P. 2780 – COTONOU Tél. (229) 01 21 30 51 10 / 01 21 30 51 71 – Fax : (229) 01 21 30 51 30 du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 heure locale (GMT+1) au rez-de-chaussée, 1er bureau à l'aile droite et/ou sur le site web : www.agetur.bj.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernière candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 14 novembre 2025 de 8h30 à 17h00 heure locale (GMT+1). Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse au point 11. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : www.agetur.bj ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Agence d'exécution des Travaux Urbains (AGETUR S.A) N° 5089-Avenue Jean-Paul II – Route de l'Aéroport – 01 B.P. 2780 – COTONOU Tél. (229) 01 21 30 51 10 / 01 21 30 51 71 – Fax : (229) 01 21 30 51 30 Email : dgagetur@agetur.bj et mbocove@agetur.bj au Secrétariat de la Direction Technique (situé au Rez-de-chaussée, 1er bureau à l'aile droite) au plus tard le 1er décembre 2025 à 10h00 minute, heure locale (GMT+1). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est**

éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse au point 13 le 1er décembre 2025 à 10h30 minutes, heure locale (GMT+1).

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (deux (02) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Fait à Cotonou, 12 Novembre 2025.

Le Président ~~Directeur~~ Général de l'AGETUR SA.
(Personne Responsable des Marchés Publics)

BON A LANCER
CCMP - ATDA AS-BN - 2KP

MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[Insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant pour la réalisation des étude et contrôle du tracé et balisage de 500 km de couloir de passage pour les animaux dans les communes de Kandi, Gogounou, Ségbana, Bembèrèkè, Sinendé, N'Dali, Pèrèrè, Kalalé, Bantè, Ouèssè et Savè, de l'aménagement de 2500 ha d'aire de pâturage dans les communes de Kandi, Gogounou, Ségbana, Sinendé, N'Dali, Pèrèrè, Nikki, Kalalé, Banikoara, Pehunco, Cobli, Bantè, Ouèssè et Savè, de la réalisation du système d'irrigation (ATDA2 et 4) et de l' Aménagement des aires de pâturages autour des mini laiteries (Banikoara, Bembèrèkè, Bassila et Tchaourou).



A
Monsieur la Personne Responsable des
Marchés Publics de l'AGETUR

Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour le recrutement d'un consultant pour la réalisation des étude et contrôle du tracé et balisage de 500 km de couloir de passage pour les animaux dans les communes de Kandi, Gogounou, Ségbana, Bembèrèkè, Sinendé, N'Dali, Pèrèrè, Kalalé, Bantè, Ouèssè et Savè, de l'aménagement de 2500 ha d'aire de pâturage dans les communes de Kandi, Gogounou, Ségbana, Sinendé, N'Dali, Pèrèrè, Nikki, Kalalé, Banikoara, Pehunco, Cobli, Bantè, Ouèssè et Savè, de la réalisation du système d'irrigation (ATDA2 et 4) et de l' Aménagement des aires de pâturages autour des mini laiteries (Banikoara, Bembèrèkè, Bassila et Tchaourou).

Notre dossier de candidature comprend :

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;

3) le registre de commerce/les statuts ;

4) les preuves des expériences du cabinet/firme [*copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)*] ;

5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc. ;

Veuillez agréer, Monsieur la Personne Responsable des Marchés Publics, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)